

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 31 JANVIER 2019

Etaient Présents 44 titulaires, 6 suppléant, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Valérie SARTOULOU, David CORBIN, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Pierre CASABONNE	à	Françoise BESSONNEAU
	Jean-Claude COUSTET	à	Jacques MARQUEZE
	Jean GASTOU	à	Patrick MAUNAS
	Elisabeth MEDARD	à	Daniel LCARAMPE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Maylis DEL PIANTA
	Pierre SERENA	à	Maïté POTIN
	Bernard UTHURRY	à	Anne BARBET
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
	Aurélie GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	Pierre ARTIGUET	à	David MIRANDE
	Dominique LAGRAVE	à	Evelyne BALLIHAUT
	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET	à	Jacques CAZAURANG
	Christophe GUERY	à	Michel ADAM

<u>Suppléants</u> :	Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
	Thérèse LASMARRIGUE	suppléante de	Alain TEULADE
	Jean-Louis CAZENAVE	suppléant de	Cédric PUCHEU
	Jean-Pierre LOPEZ	suppléant de	Pierre Felix CAUHAPE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Alain CAMSUZOU (excusé), Jean-Michel IDOIBE, Jean LABORDE, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Didier CASTERES, Etienne SERNA (excusé)

RÉALISATION D'UNE ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX

M. SOUMET précise que suite à l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2018 portant modification des statuts présentés lors du conseil communautaire du 27 septembre 2018 la Communauté de Communes du Haut Béarn a dorénavant inscrit à l'article 7-11 « Actions diverses » des compétences facultatives, la réalisation d'études intercommunales des besoins sociaux du territoire.

Au-delà du seul fait que les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) présents sur le territoire doivent satisfaire par décret (21 juin 2016) à l'obligation de réaliser un diagnostic social partagé global et transversal au moins tous les 6 ans (lien avec la durée du mandat municipal), la Communauté de Communes du Haut Béarn s'engage dans une telle démarche pour appréhender la territorialisation des besoins sociaux en dégagant des enjeux communs et tendre ainsi vers une offre équitable sur le territoire intercommunal.

Les objectifs principaux visés sont :

- Une meilleure connaissance du territoire et de ses spécificités infra-territoriales (approche sociodémographique et socioéconomique),
- Une identification des besoins sociaux actuels, émergents et futurs de la population,
- Une proposition de réponses adaptées aux besoins sociaux et une définition des priorités pour chaque acteur concerné eu égard à son champ de compétences (communales, départementales, intercommunales),
- Une contribution à la phase d'élaboration de contrats partenariaux ou projets locaux (Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales – CAF,...),

Pour mener à bien cette Analyse des Besoins Sociaux (ABS) la Communauté de Communes du Haut Béarn propose de faire appel à un Bureau d'Etudes spécialisé. Cette consultation aurait lieu dans le cadre d'un marché à procédure adaptée sur la base d'un cahier des charges préétabli. Si un avis favorable est donné à cette proposition la dépense afférente à cette étude fera l'objet d'une proposition d'inscription au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Par ailleurs au regard des expériences menées par d'autres territoires il est à noter que la méthodologie prévoit habituellement deux phases :

- Une première phase de diagnostic social réalisée à partir de données statistiques,
- Et une deuxième phase menée en concertation avec les acteurs compétents. A partir de problématiques identifiées comme prioritaires il s'agit d'évaluer qualitativement les besoins et d'élaborer des préconisations.

Pour ce faire, dans le cadre de la démarche de rédaction du cahier des charges, il conviendra de mettre en place un Comité de Pilotage restreint, lequel pourra être, le cas échéant, élargi par la suite. Il sera en charge du suivi, de la validation des différentes étapes, et de la production des données restituées de la mise en œuvre de l'ABS.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le principe de réalisation de cette Analyse des Besoins Sociaux,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 31 janvier 2019

Suivent les signatures

Le Président

Affiché le 08.02.19

Signé
Daniel LACRAMPE

Acte certifié exécutoire



- Par publication ou notification le 05/02/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/02/2019